

Accords de partenariat économique et système de taxation des importations des entreprises au Congo-Brazzaville

Par

Alain Douathe Koyangozo
Chercheur associé au Centre d'études et de recherche sur les analyses et politiques économiques (CERAPE Brazzaville)
Email : adkoyangozo@yahoo.fr



Henri Hovi / Creative Commons

RÉSUMÉ

L'Union européenne (UE) et les soixante-dix-sept pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique), dont le Congo-Brazzaville, négocient actuellement les accords de partenariat économique (APE) dans le but de créer une zone de libre-échange, en vue d'être en conformité avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce fondées sur le principe de réciprocité dans le cadre des échanges commerciaux entre les États membres. Ce nouveau régime va modifier le système de taxation des importations au Congo.

Cette étude a pour objectif principal de mettre en évidence l'impact des APE sur le système de taxation des importations au Congo en provenance de l'UE en évaluant les éventuelles pertes de recettes douanières de l'État et les gains réalisés par les entreprises implantées au Congo. La méthodologie est axée sur des simulations de recettes douanières sur la

base d'une hypothèse de réduction du tarif extérieur commun (TEC) de trois points tous les deux ans. Il ressort de cette analyse que l'application du nouveau régime douanier via les APE occasionnerait des pertes de recettes douanières de 2 954 000 000 FCFA pour le TEC et de 556 000 000 FCFA en ce qui concerne la TVA sur une période de dix ans. En revanche, les entreprises locales économiseraient par rapport à ces taxes respectivement 2 321 000 000 FCFA et 410 000 000 FCFA. Ainsi, l'UE doit fournir une aide multiforme en vue de renforcer les capacités productives du secteur privé au Congo. L'État congolais, quant à lui, doit accorder une attention particulière à la promotion des petites et moyennes entreprises (PME), à la stabilité macroéconomique, à l'accès aux crédits et aux énergies modernes, à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la résolution des problèmes des normes de qualité, à la redynamisation des services publics liés au commerce et à la promotion de l'innovation en vue d'amortir les chocs des APE.

SIEGE SOCIAL

TrustAfrica
Lot 87, Sacré Coeur 3
Pyrotechnie x VDN
BP 45435
Dakar-Fann, Senegal

T +221 33 869 46 86
F +221 33 824 15 67
E info@trustafrica.org
W www.trustafrica.org

Le Fonds de Recherche sur le Climat d'Investissement et l'Environnement des Affaires (CIEA) est une initiative conjointe de TrustAfrica et du CRDI.

INTRODUCTION

Dans un futur proche, le Congo et les autres pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) devront signer les accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) en vue d'être en conformité avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce fondées sur le principe de réciprocité. Ces accords visent la suppression des droits de douane et l'instauration d'une zone de libre échange entre l'UE et les pays de la CEMAC, dont le Congo. Cette nouvelle forme de coopération économique et commerciale aura des effets négatifs sur les finances publiques des États signataires en termes de recettes douanières. Cette situation va entraîner une importante modification du système de taxation de la plupart des importations en provenance des pays de l'UE. Signalons que ceux-ci représentent plus de 50 % des importations congolaises.

Cette étude a pour intérêt de mesurer de façon précise l'incidence des APE, de déterminer le niveau des pertes et des gains et de proposer des politiques économiques permettant de réduire le choc de l'application du principe de réciprocité au Congo.

L'objectif principal est de mettre en évidence l'impact des APE sur le système de taxation des importations au Congo en provenance de l'UE en évaluant les éventuelles pertes de recettes douanières de l'État et les gains réalisés par les entreprises. Les objectifs spécifiques sont :

- Identifier la structure des importations du Congo et évaluer les pertes de recettes douanières résultant des accords de partenariat économique ;
- Mettre en évidence les gains réalisés par les entreprises au Congo Brazzaville ;
- Proposer des politiques de réduction de chocs des APE et de renforcement des capacités productives du secteur privé.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie est fondée sur les simulations des recettes douanières prélevées sur les produits européens (2 130 lignes tarifaires) importés par le Congo. Ainsi, pour estimer les pertes brutes et nettes et les gains qui seraient réalisés par les entreprises implantées au Congo, il a été procédé à la réduction de trois points du tarif extérieur commun (TEC) tous les deux ans. Étant donné que la base de calcul des recettes issues de la taxe sur la valeur ajoutée dépend des autres recettes, la suppression du TEC et du droit d'accise va l'affecter.

La base de données de l'annuaire des statistiques douanières de 2005 produite par la direction d'études et informatique de la Direction générale des douanes à Brazzaville est utilisée pour les simulations.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Ces résultats prennent en compte les différents scénarios retenus en vue de déterminer les pertes enregistrées par l'État congolais et les gains qui seraient réalisés par les entreprises dans le cadre du nouveau régime douanier via la mise en œuvre du principe de réciprocité impulsé par l'OMC.

TABLEAU 1 : Estimation des pertes brutes, des gains et des pertes nettes du TEC en millions de FCFA

Scénarios (S)	S1	S2	S3	S4	S5	Total
Pertes brutes	667	642	617	515	513	2954
Gains	474	472	495	497	383	2321
Pertes nettes	193	170	147	120	136	766

L'application du principe de réciprocité via la mise en œuvre des APE entrainerait une perte des recettes douanières brutes de 2 954 000 000 FCFA. Elle permettrait aux entreprises de réaliser des économies de 2 321 000 000 FCFA. Par ailleurs, les pertes

nettes s'élèveraient à 766 millions de FCFA, sur les cinq périodes retenues pour les hypothèses de démantèlement tarifaire en ce qui concerne le TEC.

Tableau 2 : Estimation des pertes brutes, des gains et des pertes nettes de TVA en millions de FCFA

Scénarios (S)	S1	S2	S3	S4	S5	Total
Pertes brutes	123	104	108	111	110	556
Gains	77	82	84	74	71	388
Pertes nettes	46	32	24	37	39	178

Source : les auteurs à partir des données de la Direction générale des douanes (2005)

Étant donné que les recettes de la TVA prélevée sur les importations dépendent des autres recettes (TEC et droits d'accises), la libéralisation commerciale via les APE aura des effets néfastes sur les recettes collectées sur les importations en provenance de l'UE. L'État congolais enregistrerait une perte de 556 millions de FCFA, les profits des entreprises seraient de 388 millions et les pertes nettes s'élèveraient à 178 millions de FCFA.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, il ressort que les APE auraient des effets négatifs sur les finances publiques du Congo et profiteraient, dans le même temps, aux entreprises. Les pertes de recettes douanières et les gains qui seraient réalisés par les entreprises ont été estimés grâce à des simulations fondées sur 2 130 lignes tarifaires de produits importés de l'UE. Pour une simple réduction du TEC de trois points tous les deux ans sur les importations en provenance des pays membres de l'UE conformément aux scénarios de la libération progressive proposés dans le cadre de cette analyse, l'État congolais enregistrerait des pertes de recettes douanières successives de 16,15 %, 18,52 %, 21,86 %, 23,36 % et de 30,35 %. Par conséquent, l'UE doit contribuer au renforcement des capacités du secteur privé des pays signataires des APE et l'État congolais doit, pour sa part, continuer d'assainir le climat des affaires.

RECOMMANDATIONS

- Promouvoir les PME : les PME sont de nos jours le vecteur de la lutte contre la pauvreté et de la croissance économique. Mais, force est de constater que leur émergence bute sur de nombreux obstacles parmi lesquels on peut citer la multiplicité de la fiscalité (Banque mondiale 2008). En outre, CEA (2006) souligne que les entreprises congolaises paient 2,3 fois plus d'impôts que celles des autres pays africains. C'est pourquoi l'État congolais doit procéder à une réforme fiscale tenant compte du degré de développement des entreprises locales (application d'un régime souple à l'égard des entreprises boíteuses) en vue de réduire à moyen et à long terme les effets négatifs des APE sur les finances publiques grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale ;

- Stabiliser le cadre macroéconomique : la stabilisation du cadre macroéconomique apparaît de nos jours comme l'une des conditions sine qua non en ce qui concerne l'émergence d'un secteur privé dynamique, en Afrique en général, au Congo en particulier. Cette stabilité du cadre macroéconomique doit passer par la lutte contre l'inflation car, selon CEA (2006), la maîtrise de l'effet de l'inflation est un déterminant important pour la diversification ;

- Favoriser l'accès aux énergies modernes : l'un des problèmes auquel sont confrontées les entreprises au Congo est celui de l'accès aux énergies modernes, notamment à l'eau et à l'électricité. Effet, la Banque mondiale (2009) souligne que l'électricité demeure l'un des obstacles majeurs pour les entreprises. Sur les 32 % entreprises enquêtées, 90 % ont connu des coupures d'électricité en 2007 entraînant

une perte de 19 % de leur chiffre d'affaires. Ainsi, le gouvernement congolais doit renforcer les capacités productives des entreprises qui fournissent l'eau et l'électricité ;

- Favoriser l'accès aux NTIC et les vulgariser : CEA (2001) souligne que les NTIC sont un puissant outil de communication interne dans l'entreprise et externe avec l'environnement. Cependant, force est de constater que l'accès aux NTIC demeure problématique au Congo en raison de son coût jugé trop élevé. La diminution du coût d'accès et l'extension du réseau aux grands centres urbains renforceraient les capacités productives des entreprises au Congo
- Régler le problème des normes de qualité au niveau national : Boungou et Koyangozo (2007) laissent entendre que le Congo ne dispose pas de normes et de laboratoires de certification des produits importés locaux. C'est pourquoi les entreprises de ce pays ne pourraient pas bénéficier des opportunités de la libéralisation commerciale via les APE. Ainsi, il est nécessaire que l'UE et les gouvernements des pays ACP créent un cadre idéal allant dans le sens de la formation des promoteurs d'entreprises en matière de respect des normes de qualité des produits qui entrent sur le marché européen et au-delà.

- Redynamiser les services publics liés au commerce : dans le contexte actuel de la mondialisation, surtout de la libéralisation commerciale via la mise en œuvre du fameux principe de réciprocité. Les services des douanes ont un grand rôle à jouer dans la collecte des recettes de l'État à travers les taxes prélevées sur les importations et exportations. Par ailleurs, ils ont aussi pour rôle de protéger la porte d'entrée du pays contre des flux économiques réels conformément aux accords commerciaux, aux textes réglementaires et aux lois de la République. Cette dynamisation passe par un appui institutionnel et logistique.

- Promouvoir la politique de l'innovation : en 2000, le Congo a déposé six inventions contre 108 pour la Côte d'Ivoire, 76 pour le Cameroun et 114 pour le Sénégal (CEAM.J.CONSEIL 2007). Or, les entreprises ne peuvent être compétitives qu'à condition qu'elles soient en mesure d'innover. D'ailleurs, l'innovation est l'une des conditions de distinction et de positionnement dans le train de la mondialisation. Dans ces conditions, l'État doit encourager la recherche en développant l'approche basée sur le partenariat entre le secteur privé et l'Université.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque mondiale, 2009, *Le climat des affaires en République du Congo*, Atelier sur les contraintes au développement du secteur privé, Brazzaville, 16-17 mars 2009.

Banque mondiale, 2008, *Doing business*, Washington DC.

[<http://francais.doingbusiness.org/reports/global-reports/doing-business-2008>]

Boungou Bazika, J.C., et Koyangozo, A.D., 2007, *Les mesures à prendre en vue de l'application des normes sanitaires et phytosanitaires SPS et obstacles techniques au commerce (OTC) au Congo*, Communication présentée au séminaire du ministère du Commerce au Congo (Disponible au cabinet du ministre du Commerce du Congo).

CEA (Commission économique pour l'Afrique – Nations unies), 2001, *Améliorer la compétitivité des PME africaines : un cadre stratégique pour les services d'appui*, Sénégal, Dakar, 1er au 5 octobre 2001.

CEA, 2006, *La diversification : vers un nouveau paradigme pour le développement de l'Afrique*, Éthiopie, Addis Abeba.

CEAM.J. CONSEIL, 2007, « Renforcement des capacités de production et de mise à niveau », Rapport d'étude d'impact des APE sur l'économie congolaise, Brazzaville.